



Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 6 Octobre 2023

Monsieur le Président

Dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle unitaire du 13 Octobre 2023, pour une hausse des salaires, pour la création d'emplois, l'égalité homme/femme, la retraite à 60 ans à taux plein et la prise en compte de la pénibilité, l'amélioration des conditions de travail, pour le maintien et le développement des services publics, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du 13 Octobre 2023, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du Jeudi 12 Octobre 2023 à la prise de service des équipes de nuit au Samedi 14 Octobre, fin de service des brigades de nuit.

Trop de salariés, notamment ceux particulièrement exposés et dits de « 2ème ligne », sont maintenus à de bas salaires et ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration. Les agents de la fonction publique attendent des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les postières et postiers retraités qui ont travaillé toute leur vie dans ce service public, seront également dans l'action pour l'augmentation de leur pension et pour que La Poste prenne en compte leurs besoins sur toutes les questions du social d'entreprise, de la complémentaire santé, des activités sociales, culturelles et de loisirs.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13ème mois, l'heure de nuit à 3€, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'abandon du gel du point d'indice et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire égal ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction.
- L'application du décret de la fonction publique de la prime de 800€ pour l'ensemble du personnel.

- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre.
- Le développement de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de La Poste afin de répondre aux besoins de la population. Cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers
- Une stratégie d'entreprise axée sur des investissements à long terme notamment sur la recherche et le développement.
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication.
- Pour le développement d'un réseau d'acheminement respectueux de l'environnement cela passe par l'arrêt du tout routier et pour une coopération avec le réseau SNCF.
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...), l'amélioration des conditions de travail.
- Le maintien des acquis dont bénéficient les retraités de la Poste (avantages bancaires, accès aux ASC,...)
- Des IRP de proximité avec le maintien des CHSCT.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers.
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes formes de discriminations, de sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

Nous souhaitons être reçu par des représentants dûment mandatés pour négocier de façon loyale et sérieuse l'ensemble des points du préavis.

A réception de votre proposition de négociation, nous vous communiquerons les noms de nos représentants qui y participeront.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
DUBELLOY David
Membre du bureau fédéral

